

RÉACTIONS AU "NOUVEL URBANISME PARISIEN" DE JEAN-LOUIS MISSIKA

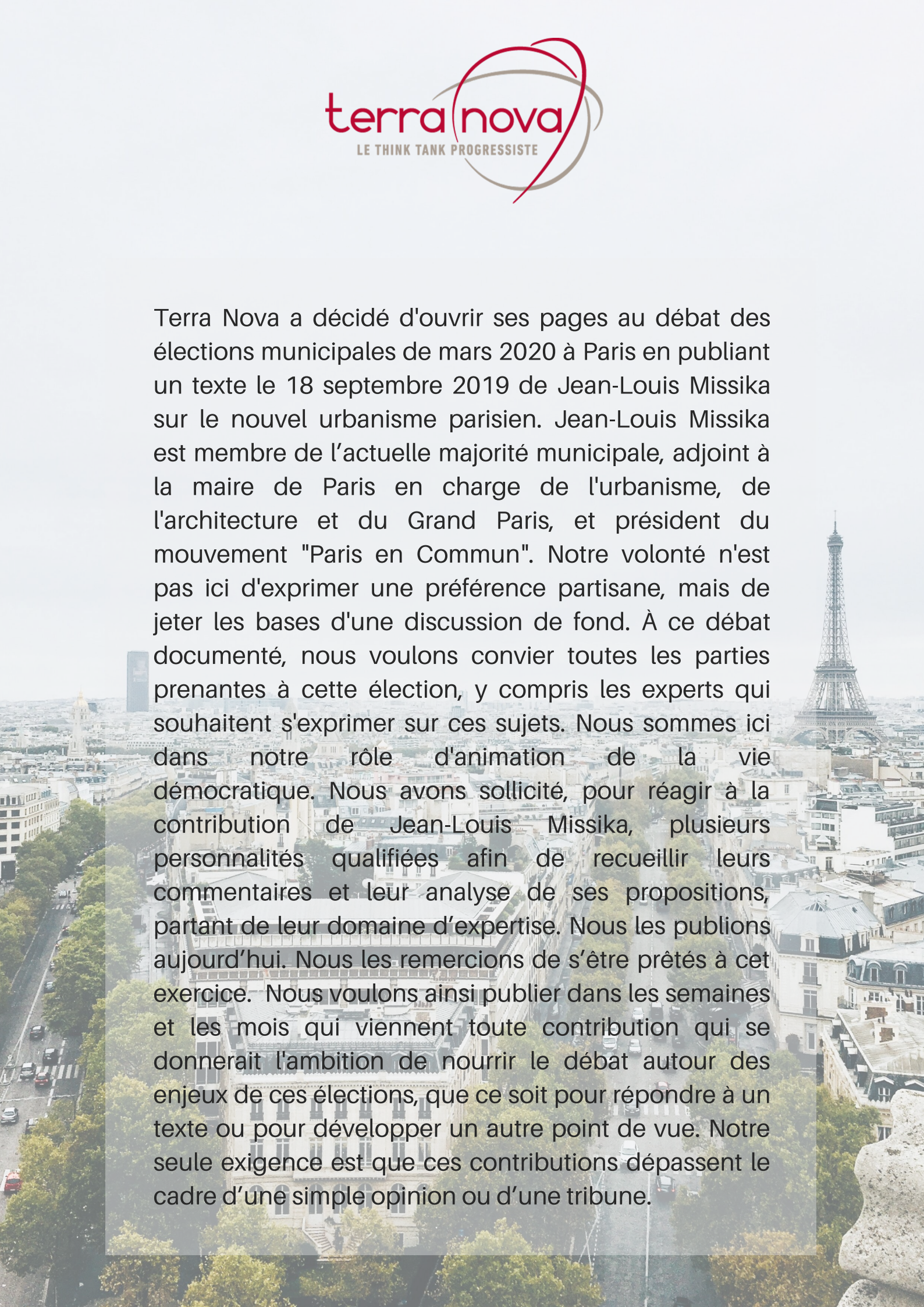
Par Christine Leconte, Présidente de l'Ordre
des Architectes d'Île-de-France,

Isabelle Baraud-Serfaty,
Consultante en économie urbaine
(www.ibicity.fr), enseignante à l'École Urbaine
de Sciences Po,

Philippe Clergeau,
professeur au Muséum national d'Histoire
naturelle et consultant en urbanisme écologique,

Jean-Jacques Aillagon,
ancien ministre

SEPTEMBRE 2019



Terra Nova a décidé d'ouvrir ses pages au débat des élections municipales de mars 2020 à Paris en publiant un texte le 18 septembre 2019 de Jean-Louis Missika sur le nouvel urbanisme parisien. Jean-Louis Missika est membre de l'actuelle majorité municipale, adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du Grand Paris, et président du mouvement "Paris en Commun". Notre volonté n'est pas ici d'exprimer une préférence partisane, mais de jeter les bases d'une discussion de fond. À ce débat documenté, nous voulons convier toutes les parties prenantes à cette élection, y compris les experts qui souhaitent s'exprimer sur ces sujets. Nous sommes ici dans notre rôle d'animation de la vie démocratique. Nous avons sollicité, pour réagir à la contribution de Jean-Louis Missika, plusieurs personnalités qualifiées afin de recueillir leurs commentaires et leur analyse de ses propositions, partant de leur domaine d'expertise. Nous les publions aujourd'hui. Nous les remercions de s'être prêtés à cet exercice. Nous voulons ainsi publier dans les semaines et les mois qui viennent toute contribution qui se donnerait l'ambition de nourrir le débat autour des enjeux de ces élections, que ce soit pour répondre à un texte ou pour développer un autre point de vue. Notre seule exigence est que ces contributions dépassent le cadre d'une simple opinion ou d'une tribune.



RÉACTIONS

AU "NOUVEL URBANISME PARISIEN" DE JEAN-LOUIS MISSIKA

27 septembre 2019



Par Christine Leconte, Présidente de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France

Le texte proposé par Jean-Louis Missika est à la fois un bilan de la mandature écoulée et une vision prospective de « l'urbanisme parisien » ; l'occasion d'un débat donc, propre à faire avancer la vision stratégique et collective de Paris.

Dans ce texte dense, nous retenons quelques éléments qui forment un socle inaltérable pour imaginer l'avenir de Paris et tourner le dos aux logiciens urbains obsolètes. **En premier lieu, nous sommes particulièrement sensibles et attentifs à la volonté de mettre la restauration écologique au cœur des modes de faire la ville, tant en termes d'objectifs** (lutte contre l'artificialisation des sols, priorité à la conservation/réhabilitation sur la démolition, priorité aux matériaux biosourcés - attention cependant à bien valoriser les matériaux de notre région, je pense au chanvre dont les gisements franciliens permettent une vraie filière) - **que de moyens urbains** (remise en cause de la planification traditionnelle, nouveau permis de construire pour intégrer une approche globale du bâti, réflexions sur une meilleure intégration des citoyens et des temporalités...).

Nous pouvons même réfléchir aux moyens d'aller plus loin sur ces dynamiques qui interrogent la construction et le partage de l'espace, et devront prendre une part toujours plus grande au regard du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources, des migrations de masse, des crises du logement, de l'altération de la biodiversité...

Les crises sont aussi des opportunités pour construire la résilience de Paris et de sa région : nous aspirons à une vision symbiotique de notre capitale. Cela passera par des projets intégrant davantage de transversalité des approches (politiques, spatiales et techniques) et un dépassement des carcans normatifs pour mieux penser l'articulation – et les complémentarités - des multiples échelles territoriales. Le texte met d'ailleurs l'accent à raison sur la nécessaire prise en compte de la dimension métropolitaine et régionale, à travers les relations entre Paris et ses voisins immédiats (coutures urbaines aux portes de Paris, densification du pavillonnaire...), les liens avec le territoire régional (prise en compte des non-résidents, promotion des circuits courts, relocalisation de la production...) et plus largement l'insertion de la ville au sein d'un espace national, voire global (migrations). **Pour combattre l'effondrement écologique, il est nécessaire de réduire les impacts négatifs (pollutions, inondations...) et de les inverser autant que faire se peut (captation de carbone, architecture « soignante »...).**

Autre aspect essentiel, le « nouvel urbanisme » de Jean-Louis Missika affirme nettement l'importance de l'architecture. Mais les modalités pratiques de son intégration restent encore pour partie à « réinventer » afin de lui conférer la place correspondant à son engagement public. Cette discipline est l'une des rares qui forment à la vision transversale, propre à apporter des réponses globales et précises aux attentes des Parisiennes et des Parisiens, des habitants, des élus. Dans une société de « l'émiettement », entre hyperspécialisation et sectorisation, c'est un atout décisif pour répondre aux enjeux et défis actuels. Pour l'architecture, le changement de modèle global – économique, social, environnemental – suppose également d'intégrer pleinement la question du Vivant, de la fabrication de la Ville et de ses conséquences pour la Planète. **Cette attention au Vivant et aux milieux est primordiale pour construire des territoires « ménagés ».** Depuis la Renaissance et l'époque moderne, nous avons été focalisés sur la technique et le productivisme. Il est de notre responsabilité collective de ne plus encourager cette course en avant, dans laquelle le territoire et ses ressources sont perçus comme de simples biens de consommation. Chacun de nos actes, de nos pensées, de nos inventions doivent prendre en compte ses impacts sur l'écosystème. En ce sens, nous sommes favorables à la mise en place d'une « biorégion », fondée sur une architecture et une agriculture de circuit-court pleinement intégrée – et intégratrice – dans une économie locale de proximité. Paris, en première ligne sur ces sujets, a vocation à être fer de lance en intensifiant les actions engagées dans de nombreux domaines.

Par ailleurs, j'émettrai quelques nuances sur ce « nouveau mode de gestion collaborative de nos ressources communes et vitales » énoncé par Jean-Louis Missika. Les rapports entre les acteurs publics et privés

doivent en effet être clairement définis. Le code de l'urbanisme l'affirme clairement : « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » (Article L110) ; une affirmation qui possède une valeur philosophique et régalienne plus que d'actualité. A l'heure où le foncier devient une ressource aussi rare que précieuse, le public doit selon nous conserver ce qui lui appartient. **La définition et la gestion des communs doivent plus que jamais demeurer un monopole public**, au sens élargi, intégrant les citoyens... Il faut faire évoluer notre environnement socio économique et sortir de la tendance excessive de financiarisation du logement et du territoire, seulement perçu sous l'angle de sa valeur marchande. Le gaspillage des terres agricoles l'illustre tragiquement. **La ville doit se faire aussi – et parfois surtout – pour les plus vulnérables.** Le progrès écologique ne saurait se concevoir sans le progrès social, c'est le sens du « développement durable ». Ceci nécessite de conserver en permanence une approche globale en termes de mobilités (notamment face aux épisodes croissants de grande pollution) ou au sein des programmes qui doivent intégrer les besoins partagés par tous. Jean Louis Missika affirme à plusieurs reprises – et à raison – le rôle de la puissance publique. La situation, les moyens, le rayonnement de la ville et de la collectivité sont exceptionnels au regard de ceux des collectivités qui l'entourent. Mais l'exception de la situation parisienne l'oblige sans doute à montrer encore davantage l'exemple. Aussi la Ville doit nécessairement partager des bonnes pratiques, se résoudre à accepter la diversité des moyens humains et matériels, et intégrer les expériences concluantes venues d'ailleurs : foncières solidaires, coopératives d'habitants... Il faut développer encore les expérimentations. La Maire de Paris semble très sensible à cette dimension.

Enfin, la prise en compte du Paris « déjà-là » doit être intégrée à la réflexion et à l'action municipale des élus actuels et futurs. Si le diagnostic global et les solutions proposées (techniques, économiques) sont éminemment pertinents, il faut peut-être davantage considérer Paris dans son territoire. Nous devons nous appuyer sur ce qui fonde son histoire, sa géographie. Nous devons construire, aménager et réhabiliter à partir de la vie des Parisiennes et des Parisiens, diverse et riche, selon les quartiers, les ambiances... Nous devons tenir compte de notre richesse, le « déjà-là », « l'existant », le matériel comme l'immatériel. Nous avons tous le devoir de nous appuyer sur l'ensemble des ressources qui forgent cette ville exceptionnelle. Puis viendra la conception des outils que nous utiliserons. Mais, d'abord, élaborons un projet. Nous aurions pu pousser plus loin... Nous aurions été sensibles à l'intégration de davantage d'éléments de terrain, de l'empreinte, du « *genius loci* »: quid de la Seine par exemple ? Des bords des canaux Saint-Martin et de l'Ourcq ? Des espaces verts existants ? Quelle place pour les habitants dans la richesse de leur diversité ? Comment impliquer l'ensemble des habitants dans l'articulation des échelles parisiennes et grand

parisiennes ? Pour nous et pour notre institution, c'est sans doute pour partie dans cette exigence d'appropriation collective d'un urbanisme désormais tourné vers la réparation que se joue une part du récit à construire.



RÉACTIONS

AU "NOUVEL URBANISME PARISIEN" DE JEAN-LOUIS MISSIKA

20 septembre 2019



Par **Isabelle Baraud-Serfaty**, Consultante en économie urbaine (www.ibicity.fr), enseignante à l'Ecole Urbaine de Sciences Po



Je m'attache à montrer comment l'urbanisme parisien (...) a intégré la notion de commun urbain qui permet de dépasser la séparation entre public et privé », écrit Jean-Louis Missika dans son introduction.

A travers cette formulation, il pose un diagnostic, celui de l'obsolescence du clivage public-privé habituel, en même temps qu'il propose un remède : celui de la gestion des communs urbains, à sa façon. Si nous partageons le diagnostic, il nous semble que la réponse mérite débat.

Revenons tout d'abord à l'argumentaire de Jean-Louis Missika. Nous en proposons une synthèse en même temps que nous tentons d'en reconstituer le raisonnement.

Tout d'abord, il pose un diagnostic : le clivage public-privé est dépassé compte tenu des nouveaux enjeux de fabrication des villes. « L'accélération de l'évolution des usages et des pratiques urbaines » nécessite plus d'agilité et « il faut accepter que des partenaires privés aient leur mot à dire très en amont des projets ». De plus, « sachant que la plupart des mètres carrés de Paris sont privés », il faut que la ville arrive à « changer les pratiques des opérateurs privés pour avoir le plus d'impact possible ». Enfin, plus que jamais, il faut dépasser des intérêts contradictoires pour répondre aux enjeux de l'urgence climatique ou du logement abordable.^[1]

[1] On notera que Jean-Louis Missika n'évoque pas l'argument de la contrainte financière, sans doute parce que cet argument a souvent été jugé insuffisant par ses détracteurs.

Ensuite, il définit les principes d'une nouvelle relation public-privé, autour de deux évolutions principales. Premièrement, alors que, traditionnellement, les acteurs publics étaient intrinsèquement porteurs de l'intérêt général et les acteurs privés d'intérêt particuliers, ce n'est désormais plus le cas : « chaque programme, qu'il soit privé ou public, doit apporter du commun ou de la mutualisation » et, surtout, des acteurs privés peuvent être porteurs de l'intérêt général[2].

Deuxièmement, la vision très séquentielle d'une ville qui planifie, puis d'opérateurs privés qui exécutent, puis d'habitants qui subissent, doit laisser la place à une « nouvelle gouvernance commune », dans laquelle les opérateurs privés, mais aussi les habitants, sont associés en amont et tout au long des projets.

Enfin, pour poser les bases de cette nouvelle relation public-privé, il reprend à son compte le concept de « communs urbains », dans une approche extensive où ceux-ci désignent « nos ressources communes et vitales ». Ainsi, les espaces publics, mais plus largement « tous les espaces urbains », sont des « communs urbains », qui appellent une nouvelle « gouvernance des projets, avec toutes leurs parties prenantes » (notamment, outre les collectivités locales, les associations, les entreprises privées, les citoyens). Ce faisant, il montre que l'urbanisme parisien se traduit, moins par un transfert de prérogatives publiques aux acteurs privés, que par un élargissement de la sphère sous influence publique (ou plus exactement « commune »), puisque celle-ci englobe désormais les espaces privés.

Assurément, cet argumentaire est une réponse à ceux qui, architectes, journalistes ou élus, dénoncent la « privatisation de la ville » à laquelle conduisent, selon eux, les « Réinventer », à Paris ou ailleurs. "Le Grand Paris s'est-il livré au secteur privé ?" titrait par exemple *Le Monde* en 2017[3].

Justement, nous constatons depuis longtemps avec étonnement que, en France, l'énonciation d'une « privatisation de la ville » surgit à chaque fois que de nouvelles modalités d'association entre acteurs publics et privés pour produire ou gérer des projets ou services urbains font leur apparition. Pourtant, qu'il s'agisse de vendre des terrains publics à des promoteurs privés sous conditions (« Réinventer Paris »), d'autoriser du « naming » (Kinder Arena à Rouen), de déléguer l'exploitation de vélos en libre-service à une entreprise de mobilier urbain (JCDecaux à Lyon), de concéder la distribution de l'eau à un Veolia ou à un Suez, ou encore de réguler les nouvelles mobilités (Uber, Lime) ou la location temporaire de logements (Airbnb), ce ne sont ni les mêmes acteurs privés qui sont concernés, ni les mêmes modes opératoires qui s'appliquent, ni les mêmes conséquences sur la ville.

[2] Cette approche rejoint d'ailleurs les recommandations du rapport Notat-Sénard de 2018 (« L'entreprise, objet d'intérêt collectif »).

[3] « Inventons la Métropole » : le Grand Paris s'est-il livré au secteur privé ? - *Le Monde* – Grégoire Allix - 18/10/2017

Ce discours sur la « privatisation de la ville » reste ainsi d'une étonnante stabilité, alors même que la réalité qu'il prétend décrire est à la fois beaucoup plus diverse et en pleine évolution, et que le nouveau contexte de fabrication des projets appelle de nouveaux modes opératoires. C'est donc bien volontiers que nous souscrivons au diagnostic que formule Jean-Louis Missika : l'opposition frontale entre public et privé (la « muraille de Chine ») est obsolète et doit être dépassée.

Pour autant, la gestion des communs urbains à la parisienne est-elle la bonne réponse à cet enjeu du dépassement du clivage public-privé ? Nous voyons deux angles morts, qui nous semblent autant de points de débats.

D'une part, Jean-Louis Missika parle moins de la gestion des communs urbains que de leur fabrication. Ce faisant, on peut se demander s'il ne passe pas à côté de l'idée même qu'il prétend défendre, en même temps qu'il traite de manière inaboutie un des enjeux majeurs de la ville à venir.

L'emploi de l'expression « commun urbain », qui figure en italique dans le texte (page 5), comme la référence à la Prix Nobel d'économie (2009) Elinor Ostrom (page 65), montrent bien que l'adjoint parisien ne se prétend pas l'auteur de ce concept, mais cherche à s'inscrire dans une filiation autour de ces réflexions. Force est d'ailleurs de constater que celles-ci commencent à être de plus en plus présentes parmi les acteurs de la ville^[4]. Les « communs urbains » relèvent plus largement des réflexions sur les « communs », qui mettent en avant la notion de « faisceau de droits » (manière de concevoir la propriété en différents droits indépendants). Si la définition des communs urbains n'est pas toujours aisée, un point semble faire consensus : ils « peuvent être des biens ou des services publics ou privés [...] leur caractère commun dépend essentiellement de l'action collective qui les investit »^[5].

Or, même si les termes de « gestion » et de « gouvernance » figurent à plusieurs reprises dans le texte de l'élu parisien, et donnent même leurs noms à des parties dédiées (partie 4, et sous-partie 5-4), une lecture attentive montre qu'il parle plutôt de la conception et de la fabrication des projets, plus que de leur vie après leur livraison. De fait, dans les projets Réinventer Paris, parce qu'il s'agit de cessions foncières (et non

[4] Voir par exemple deux publications très récentes : « Les communs urbains, une notion pour repenser l'aménagement territorial ? » - *Note rapide Territoires*, n° 813- 17 juillet 2019 - Cécile Diguët - <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-communs-urbains-une-notion-pour-repenser-lamenagement-territorial.html>; le dossier de Métropolitiques : « Les communs urbains, nouveau droit de cité » : <https://www.metropolitiques.eu/De-quoi-les-communs-urbains-sont-ils-le-nom.html>

[5] « Communs urbains », dans *Dictionnaire des biens communs*, sous la direction de Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld, PUF, 2017

par exemple de baux emphytéotiques), la Ville de Paris a peu de prise sur ce qui se passe une fois le projet réalisé. Même si des clauses d'affectation (évoquées page 67) garantissent le type d'usage pendant quinze ans ou la mise en place de l'innovation pendant dix ans, leur portée juridique est faible. Quant aux autres pistes que l'élu évoque pour « les dix prochaines années » à la fin de son texte (partie 5), elles consistent moins en des propositions concrètes et précises qu'en l'énumération de toutes les parties prenantes, à toutes les échelles des projets, qu'il faudrait impliquer.

Ne pas définir précisément la gouvernance des communs dans le temps est ainsi contradictoire avec le fait même de recourir au concept des communs : il est plus facile de se mettre d'accord sur ce qui constitue des « communs urbains » que de s'accorder sur les modalités de leur gouvernance. On le constate par exemple avec la virulente critique que formule dans *Mediapart* une élue Front de Gauche de la Ville de Paris^[6] pour qui les « communs » doivent « être la propriété collective de toutes et tous (...). Il ne s'agit pas de garantir l'accès libre et non faussé à ces ressources mais au contraire de les protéger et de les émanciper des intérêts privés prédateurs pour le bénéfice de quelques-uns ».

Au-delà même de la question sémantique de savoir si l'on peut parler de « communs urbains » sans définir précisément leur gestion, la question de la gouvernance des projets privés qui créent du commun est un défi de plus en plus important pour les villes. Oui, « une copropriété par exemple gère un commun » (page 5), mais la question est : les copropriétaires auront-ils les moyens, financiers et organisationnels, de prendre en charge cette gestion ? Et est-ce à eux de le faire ? Car les logiques de circuits courts d'un côté et, de l'autre, les enjeux de mutualisation et l'élargissement de l'échelle d'intervention des promoteurs (qui souvent n'interviennent plus seulement sur une parcelle, mais sur tout un macro-lot ou îlot) conduisent à l'apparition de nouvelles échelles de gestion, intermédiaires entre celle du bâtiment (géré par des copropriétés) et celle de la ville (gérée par la collectivité publique).

Or, l'élu le rappelle page 65, l'outil juridique de la copropriété n'est pas adapté à cette échelle, et il faut donc inventer de nouvelles structures de gouvernance. Mais celles-ci doivent-elles être seulement une association de propriétaires, ou bien doivent-elles inclure aussi les habitants locataires, les riverains, voire les usagers temporaires ? Et ces structures ne se retrouvent-elles pas porteuses de coûts et de risques qui incombaient traditionnellement à la collectivité ? Même si le risque de créer des « bombes à retardement » est moins important à Paris

[6] « Leurs communs et le nôtre, ou du bon usage politique des communs... » - Danielle Simonet – 24 février 2019 - Conseillère de Paris, Coordinatrice du Parti de Gauche - <https://blogs.mediapart.fr/danielle-simonet/blog/240219/leurs-communs-et-le-notre-ou-du-bon-usage-politique-des-communs>

qu'ailleurs, notamment parce que le maintien a priori d'une bonne solvabilité dans le temps des co-propriétaires constitue une protection, les villes et leurs aménageurs doivent de plus en plus anticiper la gouvernance et la gestion des quartiers neufs. Certes, l'élu parisien aborde ces sujets (page 65) mais de manière trop elliptique pour poser les termes d'un vrai débat.

D'autre part, on peut constater que Jean-Louis Missika se focalise quasi-exclusivement sur les espaces et équipements « communs » [7], or la réflexion doit être élargie à l'ensemble des services urbains et intégrer les nouveaux acteurs privés de la ville.

Le brouillage public/privé que décrit l'élu s'agissant de l'aménagement et de l'immobilier se constate également dans l'ensemble des services urbains : la mobilité, les déchets, l'énergie, l'eau, mais aussi le scolaire ou le social. Dans ces domaines, la puissance publique a perdu le monopole de la production des services urbains. Alors qu'elle a longtemps été le fournisseur exclusif des services collectifs, y compris lorsqu'elle en délégait la mise en œuvre à un opérateur privé, désormais, l'offre se démultiplie. Les services de mobilité ne se limitent plus aux infrastructures de transport, mais intègrent aussi l'aide à la navigation en temps réel et l'insertion du covoiturage dans la chaîne de mobilité. Idem pour les déchets, où le passage à l'économie circulaire élargit l'offre de service bien au-delà du ramassage des ordures effectué en délégation de service public. Le paysage des services urbains devient à la fois plus fragmenté et plus imbriqué : les acteurs et les offres se multiplient, mais leurs interdépendances se renforcent. Et les collectivités risquent dans certaines situations de se voir concurrencées par des acteurs prenant le contrôle de la donnée et de la relation à l'utilisateur-citoyen [8].

Parmi les facteurs qui expliquent ce nouveau paysage des services urbains, l'irruption des plateformes numériques joue évidemment un rôle majeur, celles-ci étant à même de se positionner au plus près des habitants-usagers et de devenir le point de passage obligé pour tous les autres opérateurs, y compris la collectivité. Pour cette raison, il aurait été intéressant que l'élu parisien aborde davantage l'impact des Google, Amazon, Airbnb [9] ou encore Alibaba [10], parmi d'autres. On nous objectera que le texte est déjà dense, que l'élu les évoque dans son livre

[7] Même si certains espaces peuvent être des supports à des services.

[8] Nous développons ces analyses avec Clément Fourchy (Espelia) et Nicolas Rio (Partie Prenante). Voir notamment notre « Etude sur les nouveaux modèles économiques urbains », financée par l'ADEME et la Caisse des Dépôts. Disponible sur le site : www.modeleseconomiquesurbains.com

[9] Il les mentionne rapidement page 68.

[10] Top sponsor mondial du Comité International Olympique, et donc des JO de Paris en 2024.

Des robots dans la ville (mais il le fait alors principalement sous le prisme de la mobilité) et que, surtout, ces acteurs relèvent d'autres délégations que la sienne : transports, logement, tourisme, commerce... Mais, justement, le propre de ces acteurs est d'échapper aux catégories sectorielles (Airbnb est-il un acteur du tourisme ou du logement ?). Surtout, leurs impacts sont considérables sur la matérialité même de la ville, et donc sur l'urbanisme.

Une autre raison pour laquelle l'élus à l'urbanisme est directement concerné par ces acteurs est que ces nouveaux entrants dans la ville ont souvent besoin d'une ressource-clé pour pouvoir exercer leur activité : l'espace public. C'est particulièrement vrai pour les opérateurs de VTC, de mobilité partagée, de e-commerce et de logistique, mais aussi de l'économie circulaire ou des pratiques sportives, entre autres. Des collectivités, outre-Atlantique, font ainsi le constat qu'avec la révolution numérique, l'espace public devient l'objet urbain qui a le plus de valeur, et mettent en œuvre de nouvelles pratiques de management de cet actif stratégique^[11]. Dans la nouvelle relation qui doit s'instaurer entre collectivités locales et nouveaux acteurs du numérique, l'espace public est ainsi un levier tout autant que les données.

Comment, dans ce contexte inédit et mouvant, les collectivités peuvent-elles redéfinir leur rôle pour gouverner les services urbains ? Comment peuvent-elles utiliser l'espace public y compris comme un levier pour agir ? Et comment cette réflexion qu'initie Jean-Louis Missika sur les communs urbains peut-elle s'élargir à la question de la gouvernance urbaine à l'heure du numérique ?

[11] Cf. Nacto (National Association of City Transportation Officials), « Curb Appeal: Curbside Management Strategies for Improving Transit Reliability », 2017 ; OECD, « The Shared-Use City: Managing the Curb », ECD/ITF, 2018, disponible en ligne : <https://www.itf-oecd.org/shared-use-city-managing-curb-0>



Par **Philippe Clergeau**, professeur au Museum national d'Histoire naturelle et consultant en urbanisme écologique

Jean-Louis Missika nous propose un texte dense et argumenté mêlant à la fois les objectifs d'un urbanisme moderne, les contraintes d'un Paris enserré dans une proche banlieue qui n'est pas sous contrôle, et les souhaits d'une continuité d'actions parfois difficiles à instaurer. C'est un texte évidemment engagé qui a le mérite de la prise de position claire et ambitieuse pour une « restauration écologique ». On y retrouve donc les grands thèmes en discussion actuellement dans la plupart des municipalités comme le besoin de développer la place du végétal, les matériaux biosourcés, l'économie circulaire, la pleine terre, la réduction du nombre et de la place des voitures individuelles ou, pour argumenter certaines orientations de la ville centre, l'évolution souhaitée du Grand Paris autour d'un polycentrisme avec rééquilibrage des densités de populations. Mais Paris part de loin avec trop peu d'espace vert par habitant, trop de densité de bâti : de tels engagements sont donc encore plus significatifs. De plus, Paris n'est pas une ville mais un centre-ville déconnecté de ses territoires ruraux et sans les classiques espaces suburbains qui sont gérés par d'autres communes (sans parler de la multiplicité des niveaux de décision !). Écologiquement, il semble difficile de construire un maillage de continuités vertes qui amènent les espèces au plus proche de la ville. Seule une gestion à l'échelle du Grand Paris pourra donner une cohérence fonctionnelle à l'ensemble.

L'écologue que je suis, attentif aux fonctionnements des systèmes, ne peut qu'être séduit par cette volonté d'évolution, certes amorcée depuis quelques années mais encore loin d'être affichée pleinement sur le terrain. Plus que d'affirmer que « l'urbanisme parisien a négocié le virage de l'urgence écologique et sociale », je pense qu'il convient d'être honnête en reconnaissant que le virage est juste abordé ! Ainsi l'ancien urbanisme de planification a continué. J'en veux pour exemples la rénovation récente de la place de la République, absolument pas remise en question par rapport aux questions actuelles de végétalisation, ou encore le traitement des berges sur Seine au niveau du musée d'Orsay qui n'a absolument pas suivi les propositions de plantation mais s'est engagé dans une coûteuse péniche-jardin. En revanche, le projet de la place de la Bastille est un pas énorme vers une reconquête des espaces sur le "tout voiture", au même titre que les voies sur berges rendues aux piétons et aux mobilités douces. On peut par ailleurs regretter la difficulté à faire évoluer le parc des bus et sa régulation ou la sous utilisation de la Seine comme voie de mobilité interne... De la qualité de l'offre de déplacement en transports en commun dépendra l'acceptation d'une ville apaisée avec peu de véhicules individuels (électriques compris). L'espace qui sera alors libéré sur les voiries implique de

réfléchir dès maintenant au devenir de nos espaces publics, tant dans leurs qualités que dans leurs pratiques.

Mais de nouvelles questions sont enfin posées comme les notions de biens communs qui doivent faire sens pour engager tous les acteurs et tendre vers une réponse efficace aux aléas inattendus qui vont s'abattre sur la ville. Questions particulièrement difficiles dans une ville aussi cosmopolite que Paris ! Chaque culture a sa définition du bien commun et de la propreté par exemple. La question de la densification est classique mais elle prend aujourd'hui une autre dimension écologique : densifications et hauteurs des immeubles ne sont peut-être pas seulement à interroger à la lumière d'une limitation de l'étalement urbain. En effet, en augmentant les densifications, on obère non seulement les capacités d'un paysage urbain à permettre la dispersion des espèces animales et végétales (les espaces plantés étant de plus en plus isolés et fragmentés) et à rendre les services souhaités (notamment régulation des pollutions et bien-être) mais aussi les capacités d'évolution et d'adaptation de la ville qui sont sans doute plus à rechercher dans les espaces non bâtis que dans la réversibilité des bâtiments. La solution est peut-être sur un juste milieu dépendant des contextes, mais dans le cas de Paris une surdensification semble délicate. Le débat est aussi à ouvrir sur les notions de restauration écologique et de construction de nouveaux écosystèmes. Ainsi les projets impliquent aujourd'hui essentiellement le paysagisme et peu de biodiversité, il faut le reconnaître. Même si le verdissement en est une première étape qui rend plusieurs services aux citoyens, la construction d'une biodiversité urbaine implique une prise en compte des espèces autochtones que l'on plante ou que l'on favorise. Par exemple, dans les nouveaux projets de forêts urbaines, quelles espèces seront plantées et comment ? On distribue aux Parisiens des bulbes et des graines, mais quelle part d'espèces locales ? Oser parler de biodiversité en plaçant des pots en plastique avec de petits arbustes un peu partout dans la ville fait sourire et décrédibilise un projet annoncé comme biodiversitaire. Si le souhait est vraiment de développer de la biodiversité en ville, il faudra impliquer systématiquement un écologue à côté du paysagiste et de l'architecte !

Enfin, nos travaux scientifiques montrent clairement qu'un des leviers pour un urbanisme plus écologique est l'organisation des gouvernances. Le sujet est bien posé ici, mais il serait souhaitable qu'au sein même des services de la mairie, il y ait une complète transversalité et que les élus et les DGA concernés échangent sur la plupart des dossiers d'aménagement. Un des objectifs pourrait être celui de la ville de Barcelone qui vient de créer un seul grand service « Ecología, Urbanismo y Movilidad » ! L'écologie devient bien un élément structurant de la requalification et la construction urbaine du 21ème siècle.



Par Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre

La réflexion de Jean-Louis Missika sur le « nouvel urbanisme parisien » m'a passionné. Elle est d'autant plus utile et pertinente qu'elle vient conclure le travail accompli par son auteur aux côtés de la maire de Paris, dans la responsabilité d'adjoint au maire à l'urbanisme, au développement économique et à l'attractivité. Elle est, donc, fondée sur une expérience et sur un engagement de cinq ans au cours desquels l'urbanisme parisien aura été un intense laboratoire dont l'initiative « Réinventer Paris » aura montré l'exemplarité et fait école à Paris et dans le monde. La force du point de vue de Jean-Louis Missika réside aussi dans le fait que l'élu - l'article le démontre - a su asseoir son action sur une pensée, une vision, des choix motivés et raisonnés. On est, ainsi, bien loin des politiques qui, à force de prétendre ne s'inspirer que d'une sorte d'empirisme mou, ne trouvent, en fait, leur épuisante énergie que dans l'accumulation de lieux communs, de préjugés et d'habitudes paresseuses. De l'avenir de Paris, Jean-Louis Missika a une vision claire. Il sait que l'avenir de ce territoire ne pourra, désormais, que se penser de façon large, à l'échelle de la communauté humaine qui forme le Grand Paris. Il sait que la ville ne peut s'imaginer qu'en fonction, d'abord, de ceux qui y vivent ou devraient pouvoir y vivre, dont ces « classes moyennes » qui en sont progressivement évincées. Il a compris que les nouveaux enjeux écologiques devraient constituer une priorité. Il a la certitude que ces enjeux faisant, il faut savoir s'émanciper de réflexes sommaires qui, par exemple, pour de fausses bonnes raisons, récusent la densification de l'occupation des sols et les constructions en hauteur. Il affirme, ainsi, que la ville est un espace vivant, singulier, où se manifeste plus qu'ailleurs encore, le désir des gens de vivre ensemble.

Ce qui m'a également impressionné dans ce texte, c'est la force de l'attachement de Jean-Louis Missika à la qualité architecturale et, donc, sa confiance dans la compétence des architectes. De ces architectes, il attend, non plus comme en d'autres temps, des expressions géniales s'exprimant sur des tables rases, mais la capacité de prendre en compte l'existant pour le transcender et le métamorphoser. Si les verbes « reconvertir », « réemployer », « réhabiliter », « réutiliser » reviennent si souvent sous sa plume, c'est bien parce qu'il est conscient qu'une nouvelle manière de faire de l'architecture est nécessaire, condition qu'épousent d'ailleurs les meilleurs architectes de notre temps. C'est la raison pour laquelle Jean-Louis Missika insiste tant sur deux nécessités qui me sont tout particulièrement chères : nécessité d'intégrer à l'élaboration de la ville les éléments de l'architecture vernaculaire qui y subsistent, marqueurs identifiants d'un paysage urbain spécifique, et nécessité impérieuse de ne pas passer par pertes et profits les

architectures de la seconde moitié du XXe siècle, ces mal-aimées qui ne demandent, cependant, qu'à être réajustées aux normes et besoins d'aujourd'hui. Pour ma part, j'ai toujours été révolté par la pratique violente de l'« urbanisme à l'explosif » à travers lequel des élus ou ministres font d'architectures parfois exemplaires, y compris par leur dimension utopique, les boucs émissaires des erreurs politiques de conception de l'aménagement de l'espace urbain.

C'est sur la question de la végétalisation que je ne suis pas toujours d'accord avec l'auteur. Si la végétalisation des espaces urbains est un objectif louable, favorable à de meilleurs équilibres climatiques, propice à des modes de vie plus tempérés, il faut, néanmoins, dans une ville comme Paris, issue d'une histoire et témoin de cette histoire, savoir prendre en compte et respecter la logique historique minérale de certains espaces. Végétaliser la place de la Concorde serait, à mes yeux, un monstrueux contresens tant cet espace a été dessiné pour la pierre et la circulation sans entrave du regard, le végétal étant confiné à ses bordures « est » (les Tuileries) et « ouest » (le jardin des Champs-Élysées). C'est également ce que je pense intimement de la place de l'Hôtel de Ville dont je n'imagine pas qu'elle puisse accueillir une « forêt » ! Le projet de planter le pont du Trocadéro me laisse, de même, dubitatif. Imaginerait-on reconstituer, dans la cour Napoléon du Louvre, à la place de la Pyramide, le petit et mesquin square qui s'y trouvait avant le Grand Louvre ? Il m'est même arrivé de rêver à la reconstitution de la minéralité de la place des Vosges alors que le square qui y sévit depuis le XIXe siècle empêche la lisibilité complète de cette place royale. A Paris, le végétal doit, certes, étendre son empire mais il doit le faire sans méconnaître la logique patrimoniale et historique de l'organisation d'espaces qui ont toujours été considérés comme devant non seulement se prêter à des usages mais également, former décor et, donc, constituer spectacle. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, d'ailleurs, que les espaces plantés relevant de la tradition des espaces verts « à la française » soient traités avec davantage de soin et d'exigence. Je pense au Cours la Reine. Je sais bien qu'il s'agit, là, d'une nature violentée - les arbres y sont taillés sévèrement, aucune « mauvaise herbe » n'y a sa place - mais c'est bien là leur caractère profond. C'est une part de notre histoire et, peut-être, du génie de nos jardiniers qu'il faut savoir assumer. Jean-Louis Missika n'est, d'ailleurs, ni indifférent ni insensible à cette objection puisqu'il propose, lui-même, de constituer un groupe de travail avec des historiens et des architectes du patrimoine pour débattre, justement, de cette délicate de la végétalisation des sites patrimoniaux.

Je me suis aussi interrogé sur la méthodologie consultative que préconise Jean-Louis Missika pour la mise en oeuvre des projets, grands et petits, d'aménagement de la ville. Je sais bien que le despotisme

éclairé - pour autant, d'ailleurs, qu'il soit éclairé - est irrecevable dans une société démocratique. Je sais aussi que dans une société de l'information rapide et partagée, on ne peut pas méconnaître l'avis des citoyens. Je sais, hélas, encore, que ce n'est pas dans l'addition ni dans la synthèse de nombreux avis que réside, au regard de l'histoire, la meilleure réponse apportée à une question, à un projet, ou à un problème d'aménagement urbain. C'est la raison pour laquelle, j'ai la certitude qu'il appartient à des élus éclairés, bien informés, prudents dans leur jugement de se fonder non seulement sur l'avis de leurs concitoyens mais aussi sur celui d'experts avisés pour arrêter les meilleurs choix. On a, hélas, vu, au cours des dernières décennies, la *vox populi* ne pas toujours épouser la meilleure cause ni préconiser les meilleurs choix. C'est une constatation terrible qui nous met parfois en porte-à-faux avec l'idée même que nous nous faisons de la démocratie. Raison de plus pour que les élus soient à la hauteur de leur responsabilité. Ce fut et c'est le cas pour Jean-Louis Missika.

Le texte de Jean-Louis Missika est un bilan. C'est également un socle pour ceux qui, demain, auront la responsabilité de construire et de mettre en oeuvre des projets à Paris. J'ai entendu un candidat aux municipales annoncer prétendre qu'il faudrait interrompre les travaux en cours. Cela me laisse perplexe. C'est un peu comme si on demandait à quelqu'un d'arrêter de respirer pour mieux courir le marathon l'année suivante. Pour ma part, je forme le vœu que l'espérance de continuer la formidable histoire de Paris soit portée, demain encore, par des femmes et par des hommes ayant confiance en l'avenir et, chevillé au corps, l'amour de la capitale de la France.



@TerraNovaThinkTank



@_Terra_Nova



Terra Nova- think tank